AGENDA 2012 DE LA COMMUNE

JUIN 2012

Vendredi 29 :
Promotions scolaires, école de Bellevue

JUILLET 2012

Lundi 2 juillet au vendredi 24 août :
Vacances scolaires

Samedi 7 :
« Sport pour tous » organisé par la FASe à la Vigne Blanche

AOÛT 2012

Mercredi 1er :
Fête nationale célébrée sur la commune de Genthod

SEPTEMBRE 2012

Samedi 1er :
Journée portes ouvertes au CEC (Club d'éducation canine)

Jeudi 6 :
Jeûne genevois

Dimanche 16 :
Vide-grenier

Dimanche 23 :
Votation populaire

SITE INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site www.bellevue-beach.ch est à la disposition des bellevistes;
vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites,
vous informer sur les manifestations à venir,
vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues afin que ce site soit le plus consulté possible.

Mairie Bellevue
Route de Lausanne 329
CP 44 - 1293 Bellevue
Tél. 022 959 88 20
Fax 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
technique@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13 h 30 à 16 h 30
- Les mercredis de 9 h à 13 h
- Les jeudis de 13 h 30 à 19 h
- Les vendredis: fermé

- Administration communale
- Sécurité
- Culture et loisirs
- Social – petite enfance
- Technique – Bâtiments – Services extérieurs
- Développement durable
- Informations pratiques

Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.

FSC www.fsc.org
MIXTE
Issu de sources responsables
FSC® C103623

Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Juin 2012 – Nº 18

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

Mot de la Mairie

A qui le tour…

Comme vous le savez, votre commune est gérée par une Mairie formée de 18 collaborateurs et dirigée par un Exécutif, qui depuis le 1er juin 2011, se compose de trois Conseillers administratifs.
Ce n'est, en effet, plus un Maire et deux Adjoints qui sont en fonction mais trois magistrats qui forment le Conseil Administratif (CA). Chacun d'entre eux est responsable de ses dossiers (dicastères) durant les quatre ans que dure une législature.
Rassurez-vous, le titre de Maire n'a pas disparu, il est attribué à tour de rôle pour une durée d'une année.
Qui décide de l'attribution du titre de Maire pour chaque année de la législature? Tout simplement le CA lui-même en fonction de critères qu'il doit définir. Ce peut être l'expérience, les résultats électoraux, le nombre d'années à l'Exécutif, etc.
Le titre de Maire a été attribué pour la première année de cette législature, honneur aux dames, à Madame Catherine DuPasquier.
Pour la deuxième année, c'est-à-dire du 1er juin 2012 au 31 mai 2013, j'aurai le plaisir et le grand honneur d'être Maire de la commune de Bellevue. C'est après avoir été 14 ans Conseiller municipal, dont deux ans en tant que Président, et 11 ans à l'Exécutif de la Commune que j'accède à cette fonction. Permettez-moi de saluer tous les Bellevistes qui m'ont fait confiance et que je remercie du fond du cœur.
Le développement de notre commune est depuis quelques années particulièrement rapide et la maitrise de cette évolution n'est pas des plus évidente. Le CA de Bellevue, aidé par un personnel communal très compétent, traite les nombreux dossiers en cours à la satisfaction du Conseil municipal.
Un dossier particulièrement sensible est celui du projet de la nouvelle Zone de Développement Industrielle et Artisanale (ZDIA) « Châtats-Valavran », actuellement en procédure d'opposition (jusqu'au 11 mai 2012). Les autorités communales ont analysé ce projet de développement et ont traité de façon approfondie, avec la Commission d'Urbanisme, les avantages et inconvénients de cette ZDIA. La plupart des demandes d'adaptation et de modification qui ont été adressées au DCTI n'ayant pas été acceptées, le CA a fait opposition au projet, soutenu par une motion avalisée par le Conseil municipal. Pour plus d'informations voir l'article des décisions prises par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 avril 2012.
Les autorités communales continuent et continueront à défendre les intérêts des habitants de Bellevue.
Je vous souhaite à tous un très bel été.

Marcel Beauverd
Maire

Bellevue european energy award Cité de l'énergie

LE RESPECT CA CHANGE LA VIE

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE LORS DE SA SEANCE DU 17 AVRIL 2012

Lors de cette séance, le Conseil municipal :

- A pris connaissance du rapport des comptes et de la gestion 2011 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
- A pris connaissance du tableau de répartition des frais 2011 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),
- A pris connaissance des comptes et de la gestion 2011 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,
- A pris connaissance des comptes et de la gestion 2011 du Groupement intercommunal du Bâtiment de la Crèche définitive (GIBC),
- A pris connaissance, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2011 des groupements suivants dont la commune est membre :
  - Groupement Intercommunal de Gestion des Déchets des Tuileries (GIGDT),
  - Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
  - Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),
- A pris connaissance des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et des moyens de les couvrir,
- A pris connaissance d'un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 279'883.15 (et des moyens de le couvrir), destiné au dépassement des coûts de transformation du chalet, propriété de la commune de Bellevue, sis parcelle no 2846 de la commune de Bellevue,
- A pris connaissance de la délibération concernant l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011 de la commune de Bellevue,

  Tous les dossiers suscités ont été renvoyés en commission des finances pour examen.
- A accepté la résolution de la commission Urbanisme, Aménagement du territoire & Mobilité d'inviter le Conseil administratif à s'opposer :
  - au projet de loi no 10926 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bellevue / chemin des Châtats,
  - au projet de plan de développement industriel et artisanal de Valavran nos 29745-506, 29746-506, 29747-506, sur le territoire de la commune de Bellevue,

    Les conditions suivantes n'ayant pas été retenues :

    • que les gabarits dans le secteur A (Châtats) soient rabaissés à 16 mètres au lieu des 21 prévus initialement.

    • que la hauteur des gabarits dans les zones D et E (Tuileries), reste à 10 mètres et qu'aucune dérogation à 12 mètres ne soit accordée.

    • que les gabarits de la zone B soient rabaissés à 16 mètres au lieu des 18/21 prévus initialement.

    • que la passerelle enjambant l'autoroute décrite à l'annexe 2 du règlement directeur soit à la charge de l'Etat de Genève et/ou de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).

    • que la commission émette le souhait que la future zone industrielle soit départagée selon la nouvelle loi générale qui prévoit une zone de développement d'activités mixtes qui comprendra une proportion de 60% au minimum d'activités secondaires (industrie et artisanat) et qui offrira à des entreprises principalement actives dans le domaine tertiaire (commerces, services et bureaux), la possibilité de s'établir dans la zone de façon complémentaire et intégrée dans une proportion limitée à un maximum de 40%.

    • que le canton mette à disposition une parcelle afin de remplacer « l'espace chiens » et une parcelle pour la déchetterie intercommunale Bellevue-Genthod,

    • que l'assainissement du terrain Valavran pour des aménagements routiers en cas de matériaux pollués soit à la charge de l'Etat de Genève et/ou de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI),
- A accepté à l'unanimité les propositions de dénominations de tronçons de chemins jusqu'alors sans nom, qui après vous être présentées dans ce tout-ménage, seront soumises à la commission cantonale de la nomenclature du Département de l'intérieur et de la mobilité,
- A nommé Madame Yvette CLIVAZ BEETSCHEN en qualité de membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB,
- A approuvé à l'unanimité une résolution du Groupe de pilotage du Développement durable concernant l'évaluation de la démarche globale et des projets communaux sous l'angle du développement durable,
- A renvoyé à l'unanimité en commission d'urbanisme une motion transformée en résolution de l'Entente Libérale et du groupe Radical : « Pour une politique en faveur d'une activité commerciale et sociale plus vivante au centre de notre village »,
- A renvoyé à l'unanimité en commission d'urbanisme une motion transformée en résolution de l'Entente Libérale et du groupe Radical : « Pour la définition d'une politique concertée et d'une politique durable de la mobilité et du parcage au centre du village »,
- A accepté une naturalisation à l'unanimité, a demandé un complément d'enquête pour l'autre.

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE LORS DE SA SEANCE DU 8 MAI 2012

Lors de cette séance, le Conseil municipal :

- A accepté à l'unanimité la délibération relative à l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2011 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à l'approbation du tableau de répartition des frais 2011 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2011 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à l'approbation des comptes et de la gestion 2011 du Groupement intercommunal du Bâtiment de la Crèche définitive (GIBC),
- A accepté à la majorité la délibération relative à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire et les moyens de le couvrir d'un montant de CHF 279'883.15, destiné au dépassement des coûts de transformation du chalet, propriété de la commune de Bellevue, sis parcelle no 2846 de la commune de Bellevue,
- A accepté à la majorité la délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir,
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011 de la commune de Bellevue,
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à un crédit d'étude d'un montant de CHF 75'000.- pour le projet de réalisation d'un espace détente « Gitana » sur la rive du Lac, parcelle no 3386 de la commune de Bellevue, sise rte de Lausanne,
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2012 d'un montant de CHF 48'000.- (TVA comprise) pour le remplacement de 10 arbres qui ont subi des dommages causés par les campagnols (mulots), pour la plantation de 10 autres et pour la mise en place de protection du système racinaire,
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à la renonciation et à la radiation d'une servitude personnelle d'usage (place publique), comprenant 7 emplacements de places de stationnement visiteurs pour les commerces, qui grève la parcelle no 3418 de la commune de Bellevue, sise 341, rte de Lausanne,
- A élu le Bureau du Conseil municipal pour l'année 2012-2013. Il s'agit de :
  Mme Valérie CARRILLO GRAF, Présidente
  M. Gérald RÜEGSEGGER, Vice-président
  M. Jean Daniel VIRET, Membre

HOMMAGE A M. OTTO KNUS, SECRETAIRE COMMUNAL DE 1967 A 1991

Inauguration de l'école en 1978 (M. Knus au milieu).

En avril 2012, à l'âge de 87 ans, M. Otto Knus s'en est allé. Habitant de Colovrex, il n'était pas que résident de la commune de Bellevue, il en fût le seul employé de l'administration pendant plus de 15 ans. Plus qu'un emploi, la mairie constituait son sacerdoce. Les autorités l'ayant côtoyé se souviennent de quelqu'un faisant preuve d'une grande disponibilité et d'un esprit dévoué au service de la collectivité. Il avait une rigueur notable et traitait les informations avec précision, ce qui était indispensable au suivi de tâches aussi importantes et minutieuses que sont l'état civil, le secrétariat de mairie et sa comptabilité. Un souci de l'exactitude dans le travail, un sens fidèle de la hiérarchie et de la discrétion le définissaient. En témoigne la rareté des photographies sur lesquelles il apparaît lors de manifestations communales malgré une présence quasi constante. Otto Knus n'était pas pour autant effacé, il était homme de conviction, un caractère fort.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 novembre 1966 revient sur le processus d'engagement qui avait précédé la séance. Seules cinq personnes avaient répondu à l'annonce pour le poste d'officier d'état civil, deux resteront en lice à la fin de cette séance. Lors de la séance du 27 janvier 1967 : «Monsieur le Maire, Henri Favre, souhaite la bienvenue à M. Otto Knus qui commence son stage de formation en qualité d'aide-secrétaire». Déjà engagé à l'administration cantonale aux affaires pénales, les autorités ont dû préalablement passer un accord pour que M. Knus prenne un emploi à temps partiel en dehors de sa fonction et qu'il puisse être libéré le vendredi matin afin de tenir la réception du secrétariat.

Pour Otto Knus, le travail évoluera grandement en 20 ans. Voici en trois chiffres l'évolution de la commune de 1970 à 1990 :

- De 600, on passera à 1'600 habitants.
- Le budget annuel de la commune décuplera passant d'environ CHF 400'000.- à CHF 4 millions.
- Le centime additionnel triplera passant d'environ 11 à 34 centimes.

Bien évidemment, ces importantes évolutions impliqueront des conséquences drastiques sur l'administration communale et l'une d'elle sera l'engagement de personnel supplémentaire dès 1983. A son départ en 1991 trois personnes s'occupaient du secrétariat, en 2012, neuf !

En 2009, nous lui consacrions un petit article dans le journal communal que nous vous invitons à relire dans le numéro de décembre 2009 disponible sur notre site internet.

DENOMINATION DES CHEMINS

Il existe sur la commune plusieurs petits chemins qui n'ont pas de nom. M. Georges Bouvier, ancien Maire et historien communal, a été approché par Monsieur Daniel Fabbi, Conseiller administratif. Ce dernier lui a demandé, au vu de sa grande culture et de sa connaissance des lieux, de proposer quelques dénominations. La commission des Bâtiments, Travaux publics & Environnement, le Conseil municipal et le Conseil administratif ont validé les propositions suivantes qui vous sont transmises, pour information, au travers de ce tout-ménage. Pour la suite de la procédure, une demande en bonne et due forme sera transmise par le Conseiller administratif délégué à la commission cantonale de nomenclature.

1. ANCIEN TRONCON DU CHEMIN DES CHANATS (entre le carrefour de la Roselière et l'autoroute)

Rappelons que ce tronçon faisait corps avec le chemin des Châtats, avant que l'autoroute ne vienne le tronquer dans les années 1960.

Alors que la fabrique des Tuileries était en activité, nous nous souvenons que cette portion du chemin des Châtats était bordée de part et d'autre de chargements de tuiles prêtes à l'utilisation.

Nous tirons ci-dessous une citation de la fabrication des tuiles provenant de l'ouvrage de Josiane Ferrari Clément: *Nyon et ses environs* (Ed. Slatkine, Genève, 1988).

« Pour préparer la terre, celle-ci, sortie de l'eau, était écrasée à la pelle ou avec les pieds nus. On formait alors un grand pâté de deux mètres de diamètre, la matole, lissée et couverte de toile humide. Enfin le mouleur découpait des tranches de matole et moulait, avec son aide, le planairon, quelque 300 à 500 tuiles par jour ». Ce texte, adaptable à notre recherche, suggère quelques possibilités de nominations dont : **Chemin des Marcheux** : C'était le nom donné aux ouvriers qui pétrissaient avec leurs pieds la terre argileuse (Réf. Musée des Tuileries et briqueteries SA Huguenot Frères, Pargny sur Saulx-Champagne).

2. DEPUIS LE CHEMIN WILLIAM RAPPARD, (au-delà de l'autoroute) JUSQU'À LA ROUTE DES FAYARDS

A première vue, voilà un chemin difficile à singulariser : rectiligne, pas de lieu-dit qui ne soit déjà emprunté pour d'autres dénominations, un cheminement monotone entre deux champs, sans arbre ni buisson… Et pourtant !

Les horizons qui se dégagent au-delà du hameau de Crest d'El sont superbes ; une échappée de vue qui englobe le Vuache, le défilé du Fort l'Ecluse, allant jusque dans les lointains vaudois.

Pourquoi ne pas lui donner simplement le nom de **Chemin de l'Echappée**.

3. CHEMIN LONGEANT L'AUTOROUTE DEPUIS LA ROUTE DE COLLEX ET REJOIGNANT LE CHEMIN DE LA RADIO

Il est surprenant de constater qu'à l'évidence ce tracé se superpose exactement à un lointain projet de canal, imaginé par Voltaire et Choiseul, alors que ce dernier voulait détourner de Genève ses moyens de transports et ruiner son économie (Bouvier, Georges, *Bellevue 1855-2005 Mémoire des lieux*, Ed. Commune de Bellevue, Bellevue, 2005).

Nous étions sous Louis XV, et ce projet, devisé 5.284.172 livres, empruntait la Versoix, en aval de la Bâtie, sous Collex, englobait le Gobé, le Vengeron, puis allait rejoindre le Rhône. Céard, l'ingénieur mandaté, prévoyait douze écluses, et un chemin de halage. Celui-ci exigeait un empierrement

fort coûteux. Les finances du Roi s'étant étiolées, le projet se perdit dans les tiroirs. Plusieurs noms ont été proposés, mais c'est celui du **Chemin des Bisons** qui a été retenu. Nul besoin de commentaires, ces animaux étant omniprésents dans les parages.

4. IMPASSE RELIANT LA ROUTE DE LAUSANNE AU LAC (à côté de la fontaine publique)

Cette impasse, car c'en fut une, a toute une histoire. Elle se situait autrefois à une trentaine de mètres plus loin, en direction de Genève, à l'emplacement approximatif de l'actuelle Auberge de Port Gitana. Mais en 1882, la baronne Adolphe de Rothschild souhaite agrandir sa propriété, et absorber ce chemin, qu'on appelait alors d'un mot local : un épuisoir. Ceci provoque un tollé au sein de la population qui ne veut pas être privée de cet accès au lac, précieux pour tous les pêcheurs ou propriétaires d'embarcations, ainsi que pour les ménagères venant y laver leur linge.

Face aux griefs populaires, les autorités municipales, qui seraient prêtes à céder aux requêtes de la baronne, doivent revenir sur leurs premières concessions, et demandent que cette ruelle soit transportée là ou elle se trouve aujourd'hui. Elles exigent en outre une largeur de 5 mètres dans la partie supérieure et 8 mètres de large au bord du lac. Ainsi sera fait.

Nous pouvons regretter, dans une certaine mesure, qu'un hangar destiné à la Société de Sauvetage de Bellevue-Genthod ait été édifié à cet endroit, il y a une soixantaine d'années, créant un étranglement fatal pour toute activité lacustre.

Quant au terme « d'impasse », nous pouvons nous demander si c'est vraiment s'engager dans une impasse que de rejoindre le bord du lac et qu'un horizon dégagé s'offre à notre vue ! Nous lui préfèrerions le vocable d'épuisoir tel que les Bellevistes l'ont toujours utilisé. Et puisque le «Britannia III» de la société de Sauvetage est en cale sèche dans ce hangar, on pourrait envisager : le chemin de **L'épuisoir du Britannia**.

(Epuisoir : inutile de chercher ce terme dans un dictionnaire: ni le Robert, ni le Littré, ni même celui de Google. Nous l'avons en revanche retrouvé dans un ouvrage savoureux édité en 1827 : Gaudy-Le Fort, Jean-Aimé, *Glossaire génevois ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville,* Genève ; Paris : Barbezat et Delarue, 1827).

5. CHEMIN LONGEANT LA ROUTE DE COLLEX A L'INTERIEUR DE LA PROPRIETE DE WEBSTER UNIVERSITY

Ce chemin fut créé en 1984, après que Webster University se soit installée à Bellevue. Cette institution accepta la demande des autorités communales, qui souhaitent que les piétons puissent ainsi échapper aux dangers de la route de Collex, privée à cette époque de trottoir.

Cette propriété appartint naguère à la Comtesse de Jumilhac, qui fit construire la maison abritant aujourd'hui l'administration de Webster. Madame de Jumilhac aimait se promener sous les ombrages de ses grands cèdres, abritée sous des chapeaux à larges ailes, en tenant en laisse une meute de petits yorkshires. Ce chemin pourrait se nommer le **chemin de la Comtesse**.

6. PROLONGEMENT DU CHEMIN DES MARETTES AUTOUR DES NOUVEAUX BATIMENTS DE LA TUILIERE

Ce chemin trouve naturellement sa dénomination puisqu'il est simplement prolongé suite à la construction de nouveaux bâtiments. Ce chemin pourrait se nommer le **chemin des Marettes**.

7. CHEMIN DIT «DE LA REMISE» À CÔTÉ DE L'ESPACE SANTÉ

Ce chemin pourrait porter le nom du **chemin des Bois d'Amont**, celui-ci étant situé à proximité de celui des Bois d'Avault (Aval) et orienté justement en amont de ce dernier.

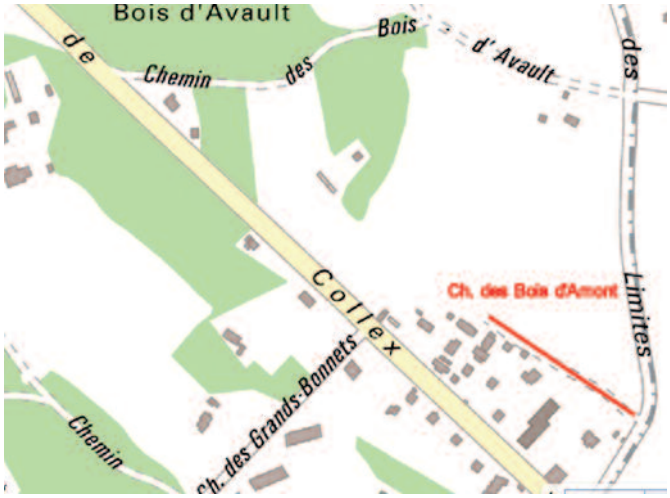

8. PETIT CHEMIN DERRIERE LE COUNTRY CLUB

La proposition du **chemin de la Cigogne** a été retenue en mémoire de ce sympathique volatile qui fréquenta quelques hivers cet endroit, tantôt côté Bellevue, tantôt côté Genthod.

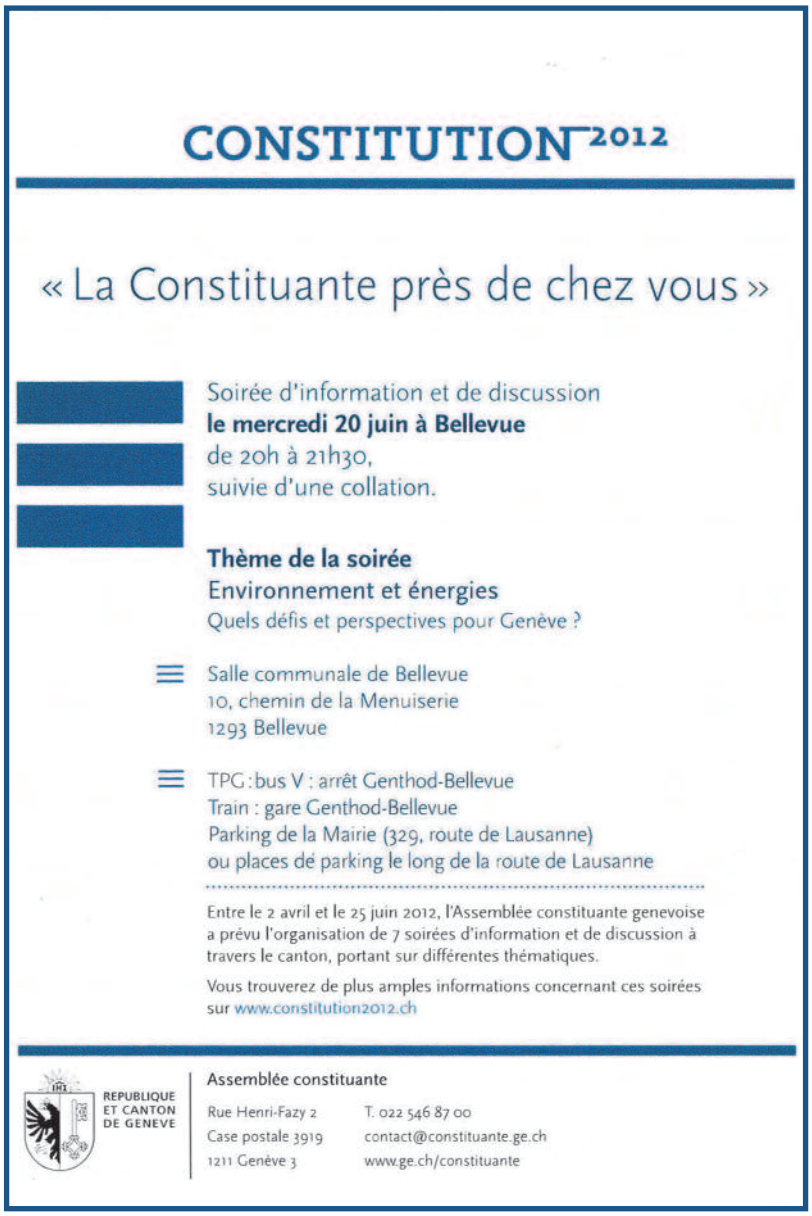

INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS) SUR LE CANTON ET A BELLEVUE

Sur le canton de Genève, en 2011, le SIS est intervenu 8'977 fois. Comme l'année dernière, les actions les plus fréquentes sont celles faisant intervenir les ambulances, qui représentent 35% des sorties. Ensuite, viennent les alarmes automatiques à 12%. Les sauvetages et les incendies constituent chacun 8% des interventions. Toujours en 2011, le SIS s'est déplacé 21 fois à Bellevue, selon les indications du tableau suivant. Notez que jamais le taux d'intervention sur notre territoire n'avait été si faible, le pic de ces dix dernières années a été atteint en 2005 avec 48 interventions.

Interventions S.I.S. 2011	
Alarmes automatiques	5
Animaux	1
Divers	1
Matières dangereuses	4
Odeurs	1
Prévention	1
Sauvetages	1
Technique	1
Total sans les ambulances	15
Ambulances	6
Total des interventions	21

« CITY BIKE », LA TOURNEE DE PROTECTAS A VELO EST RECONDUITE EN 2012

Le « City Bike » est un concept de sécurité novateur renforçant la politique de développement durable de la commune de Bellevue et permettant à un agent d'effectuer des tournées de surveillance dans des endroits où l'accès en voiture n'est pas possible.

Vous aurez sans doute constaté, depuis le début du mois de mai, qu'un agent de sécurité sillonne les chemins bellevistes en VTT, comme l'année dernière. Une fois de plus, la volonté de la mairie est de rendre cette tournée visible, de faire en sorte que le patrouilleur soit proche des habitants, qu'il puisse facilement être hélé par vous de façon à échanger, à connaître vos suggestions et vos critiques, à répondre à vos questions ou simplement à vos salutations !

La commune de Bellevue est la première à avoir mis en place de telles tournées. Ceci lui a d'ailleurs valu un article dans la Tribune de Genève du lundi 7 mai 2012 que vous pouvez consulter à la réception de notre mairie. En espérant que cette manière d'appréhender la sécurité de proximité fasse du chemin et que bientôt d'autres communes mettent en place cette solution « écologique et dynamique » comme la qualifie Madame Isabelle Vesin, cheffe du Département Mobile chez Protectas.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE FORTES CHALEURS

Rappelez-vous, il est important de

- Boire beaucoup et manger léger.
- Réduire et adapter votre activité physique.
- Laisser la chaleur dehors en fermant stores et volets dans la journée.
- Se rafraichir régulièrement dans la journée.

N'oubliez pas non plus de prendre des nouvelles des personnes fragiles de votre entourage !

PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE)

Qu'est ce qu'un PGEE ? Il s'agit d'un outil communal ou intercommunal de planification des eaux, qui remplace les anciens plans directeurs des égouts. Légalement, les communes sont contraintes de revoir leur planification tous les 80 ans.

Les communes genevoises ont budgété au total CHF 12.5 millions pour l'élaboration de leurs PGEE. Un peu plus de 50% de ce montant leur est reversé en subventions fédérales (33%) et cantonales (18%), soit au total près de CHF 6.5 millions. Bellevue a dépensé CHF 180'000.- pour son plan.

Voici les trois phases de l'élaboration du PGEE, valable pour toutes les communes genevoises et, par conséquent, le groupement intercommunal dont font partie Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy :

Le **diagnostic**, qui compile et analyse l'ensemble des données de base du secteur est composé d'un certain nombre de rapports d'état.

Le **concept général d'évacuation des eaux**, a pour but de définir concrètement les actions à entreprendre sur le territoire de la ou des communes dans le secteur en vue d'atteindre les objectifs fixés. Il remplacera à terme le plan directeur des égouts de chaque commune. La cohérence avec les objectifs définis dans le cadre des PREE (plans régionaux d'évacuation des eaux) doit être assurée.

La **mise en œuvre**, qui regroupe les outils techniques et financiers permet d'élaborer le concept d'assainissement et le suivi de l'entretien.

Le PGEE des communes de Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy, élaboré par un mandataire, a été placé en consultation publique à la mairie du 19 décembre 2011 au 20 février 2012. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des trois communes et de leurs habitants, les magistrats ont donné leur accord en vue de le faire approuver par le Conseil d'Etat d'ici cet été. Nos villages représentent le deuxième pool de communes du canton à obtenir une autorisation !

Il faut savoir que la valeur économique du remplacement des réseaux est importante. Elle s'élève à près de CHF 2 milliards pour le canton de Genève et à CHF 27.5 millions pour les 19 kilomètres de réseau de Bellevue, ce qui représente environ CHF 14'000.- par habitant.

Notons que certaines mesures urgentes ont déjà été prises. Par exemple, le collecteur des eaux usées du chemin des Mollies a été chemisé au courant du mois de mars 2012, comme prévu par le PGEE. D'autres notions importantes, tels que les enjeux biologiques et l'ensemble de l'écosystème aquatique, doivent être considérés. En effet, l'ensemble de l'écosystème aquatique doit être pris en compte dans cette étude. A Bellevue, la valeur écologique actuelle du Nant des Limites est dégradée, c'est pourquoi les fosses de dissipation du nant seront réaménagées avec des critères biologiques comme l'ajout d'une couche d'argile protégée par une couche de grave. Des zones humides latérales seront également placées.

Pour plus de renseignements, nous vous encourageons à consulter les sites internet suivants :
http://etat.geneve.ch/dt/eau/planification_evacuation_gestion_eaux-878-5111.html
http://etat.geneve.ch/dt/eau/pgee-878-5438-13013.html
http://etat.geneve.ch/dt/eau/pree_lac_rive_droite-878-5439-13017.html

LA TUILIERE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

L'aménagement du chemin des Marettes a débuté ce printemps par la pose de bordures. De plus, de magnifiques marronniers ont été plantés entre les bâtiments communaux. Un échafaudage est actuellement monté autour du bâtiment dit « des Marettes », se trouvant juste derrière la nouvelle déchetterie et hébergeant des étudiants, afin de pouvoir procéder à la réfection de sa façade et de sa toiture. Ces travaux devraient se prolonger jusqu'à la fin du mois de juin. Notez que le chantier de cette maison étant purement extérieur, les locataires n'ont pas eu besoin d'être relogés et continuent d'y demeurer tout au long de la rénovation du bâtiment.

Le projet de renaturation du Nant des Limites est en progression puisque le cours d'eau s'est vu récemment surmonté de deux passerelles et de chemins piétonniers sillonnant le parc.

ENTRETIEN DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

Il est de saison de rappeler aux propriétaires et locataires l'article 76 de la loi sur les routes (LRoutes) qui stipule que "Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,5m (gabarit routier) au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique".
Les haies doivent être taillées à une hauteur maximale de 2m et ne doivent en aucun cas empiéter sur la voie publique.
Ce travail doit être exécuté à front des chemins communaux et privés **jusqu'au 15 juillet** de l'année en cours.
Nous remercions les personnes concernées de respecter ce délai, faute de quoi, les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

MISE EN PLACE D'UN TROTTOIR AU CHEMIN DES LIMITES

Les mairies de Bellevue et de Genthod se sont associées pour la réalisation d'un trottoir sur le chemin des Limites, entre la route de Collex et le chemin des Chênes. Des passages piétons y seront également aménagés.
Les travaux devraient durer jusqu'à la fin du mois de juin.

De plus, le chemin dit « de la Remise » (qui devrait être renommé en chemin des Bois d'Amont, voir page 4) passant derrière l'Espace Santé, perpendiculaire au chemin des Limites, s'est vu doté d'une structure en enrobé et d'une tranchée drainante. Les travaux sont actuellement en cours de finalisation.

ROUTE DES ROMELLES

Les travaux de mise en place d'une piste cyclable dans les deux sens sur la route cantonale des Romelles par le Département des Constructions et des Technologies de l'Information (DCTI) est actuellement en cours. Le chantier devrait se prolonger jusqu'à la fin de l'été et, par conséquent, les perturbations de la circulation en découlant devraient persister jusque-là.
La mairie souhaite vous rendre attentifs au fait que le chemin de la Chênaie, fréquemment emprunté pour éviter le tronçon des Romelles, est un chemin privé, autorisé uniquement aux riverains. Nous recommandons aux automobilistes de bien vouloir respecter la signalisation routière mise en place.

AMENAGEMENTS DE MODERATION DU TRAFIC SUR LE CHEMIN DE LA ROSELIERE

A l'heure où paraît cette édition de « Votre Mairie vous informe », pour votre sécurité et votre confort, deux passages piétons ont été aménagés dans le quartier de la Roselière. Le premier à l'entrée du chemin de la Roselière et le second au début du chemin du Poisat.

Un coussin berlinois a également été installé sur le chemin de la Roselière afin de ralentir les véhicules. L'accès au Verger Antique a été amélioré par la réalisation de seuils de couleur et la mise en place de rétrécissements de modération du trafic. Finalement, des places de stationnement supplémentaires ont été créées.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

PROMOTIONS VENDREDI 29 JUIN 2012

La commune vous invite à rejoindre les élèves de l'école de Bellevue pour fêter la fin d'année scolaire le vendredi 29 juin.
Les festivités débuteront à 18h00 par un cortège qui empruntera les chemins de la commune et lors duquel nous vous encourageons à venir applaudir les écoliers.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, les chemins de la Mojonne, de la Chênaie et des Mastellettes seront fermés à la circulation pour une durée d'environ 45 minutes. Nous vous remercions de votre compréhension.

1ER AOUT 2012 A GENTHOD

Cette année il revient à la commune de Genthod d'organiser la fête nationale.
Un programme détaillé vous parviendra ultérieurement et nous espérons vous retrouver nombreux lors de cette belle fête !

PARLEMENT DES JEUNES GENEVOIS

Fondé le 22 février 2012, ce parlement a pour but d'améliorer les relations entre Jeunes et Autorités, d'encourager les Jeunes à s'intéresser puis s'impliquer à Genève et dans le canton.

Il s'agit de permettre aux Jeunes de réaliser des projets en lien avec le bien-être commun, toutes générations et cultures confondues.

Indépendant sur les plans confessionnel et politique, le Parlement accueille en son sein tous Jeunes entre 15 et 25 ans habitant le canton de Genève.

Tous les Jeunes intéressés sont invités à participer à des réunions ou des événements. Il n'est pas nécessaire de faire partie d'un Parlement de Jeunes existant dans une commune pour participer et devenir membre du Parlement des Jeunes Genevois.

Nos projets en cours sont :

- carte de membre et avantages auprès des commerçants genevois;
- bistro-bus;
- tables rondes sur des sujets de société;
- événements culturels

Tout Jeune intéressé peut nous contacter :
info@pjgenevois.ch - www.facebook.com/groups/pjgenevois

Viens rejoindre la centaine de membres qui se rencontre régulièrement pour construire et mettre en place tes projets.

Zéa Girod, Présidente

VIDE GRENIER

Le Club des Bellevistes organise son traditionnel vide-grenier le **dimanche 16 septembre**. Un tout-ménage sera distribué au début du mois de septembre. Pour tout renseignement, contactez Tanja Robert-Nicoud par téléphone : 022 / 774.20.39 ou par mail : robert-nicoud@natives.ch

Venez nombreux !

CEC – CLUB D'EDUCATION CANINE

Journée Portes Ouvertes
au Club d'Education Canine
Chemin William-Rappard 29
Bellevue

Samedi 1er septembre 2012

Nous invitons toute la population de Bellevue et des communes avoisinantes à venir nous rencontrer sur notre terrain lors de cette manifestation, de 10h00 à 16h30, afin de vous montrer que le chien est toujours le meilleur ami de l'homme et qu'un animal bien éduqué est un compagnon aimé et apprécié.

Vous pourrez assister à différentes présentations telles que l'enseignement de l'obéissance, de l'éducation des chiots, la présentation d'exercices d'agility et assister à un concours amical de dog dancing, etc.

A 11h30, un apéritif sera offert à tous.
A 12h00, nous vous proposons des saucisses grillées et des salades.

Venez nombreux !

Pour le Comité Gérald Margueron

Consultez notre site Internet : www.cec-web.ch

Les Artisans **souhaitent la bienvenue**… à deux nouveaux membres au sein de leur Comité: Josianne Baud, Secrétaire, et Samuel Ferrus, responsable des Ateliers. Toute personne souhaitant faire partager son savoir-faire artisanal ou artistique peut s'adresser à Samuel via l'adresse e-mail de l'AAB: artisans-bellevue@bluewin.ch.

Les Artisans **remercient**… Alain Schurter pour son engagement en tant que Trésorier de l'Association pendant les quatre dernières années.

Les Artisans **accueillent**… Sylvie Schurter qui, outre ses fonctions de Webmaster, offre ses services de comptable ad interim, le temps de trouver un(e) nouveau/elle trésorier/trésorière. Avis aux personnes enthousiastes sachant dompter les chiffres!

Les Artisans **invitent**… à leur prochaine exposition dans la Salle Colovracum: nous pourrons admirer les aquarelles de Ruth-Hélène Pfrunder, les huiles et aquarelles d'Ilke Gercekci et les céramiques de Christiane Zbinden.
Vernissage le lundi 1er octobre 2012 à 18h00, exposition du mardi 2 octobre au dimanche 7 octobre 2012, avec le traditionnel Apéro des Artisans le dimanche sur le coup de midi. Un tout-ménage sera distribué.

Les Artisans **rappellent**… que leur tout aussi traditionnel Marché de Noël aura lieu cette année le week-end des 24 et 25 novembre 2012. Renseignements et inscriptions via e-mail (artisans-bellevue@bluewin.ch) ou par courrier: AAB, Case postale 54, 1293 Bellevue.

Les Artisans **vous souhaitent** un très bel été!

LA BUVETTE DU PORT GITANA SERA A NOUVEAU OUVERTE CET ÉTÉ !

Du 4 juin au 30 septembre 2012
de 9h00 à 22h00

Que vous veniez en famille ou entre amis, que vous désiriez vous relaxer entre deux baignades, passer une soirée agréable ou simplement prendre un verre au soleil, vous êtes les bienvenus à la buvette !

Sur place, vous seront proposés :

- Paninis
- Hot-dogs
- Glaces
- Boissons diverses, etc.

Nouveau cette année :
Ouverture à 9h00 pour ceux qui désirent prendre un petit-déjeuner au bord de l'eau.
La buvette sera ouverte jusqu'à fin septembre.

Venez nombreux.

YFU International Exchange

YFU Schweiz
Monbijoustrasse 73
Postfach 1090
CH-3000 Bern 23
Tel. + 41 (0)31 305 30 60
Fax + 41 (0)31 305 30 61
info@yfu.ch
www.yfu.ch

YFU Bureau romand
Monbijoustrasse 73
Case Postale 1090
CH-3000 Berne 23
Tél. + 41 (0)26 466 11 11
Fax + 41 (0)31 305 30 61
romandie@yfu.ch
www.yfu.ch

E-changez! Devenez famille d'accueil!

Partager votre vie au quotidien est la forme d'échange la plus enrichissante et constitue une expérience unique et fructueuse pour toutes les personnes impliquées. Ouvrez votre foyer et votre cœur à un ou une jeune étudiant(e) qui souhaite découvrir notre pays et notre mode de vie, vous apprendrez autant grâce à lui (elle), que lui (elle) grâce à vous !

En août prochain, environ 50 jeunes du monde entier vont vivre l'expérience d'un échange en Suisse. YFU Suisse recherche des familles romandes ouvertes et prêtes à vivre cette expérience enrichissante. Les jeunes qui participent à un échange avec YFU ont généralement entre 16 et 18 ans et viennent principalement des Etats-Unis, d'Allemagne, de Suède mais aussi parfois d'autres pays du monde (Brésil, Estonie, Equateur, Finlande). Notre programme est l'échange d'une année (d'août à juillet) qui permet une expérience approfondie. Les jeunes fréquentent le collège le plus proche durant cette période.

YFU offre aux familles et aux jeunes un encadrement personnel pendant toute la durée de l'échange. Des responsables formés spécialement ainsi que des collaborateurs YFU veillent à ce que le séjour se déroule le mieux possible.

L'ouverture, la motivation et la chaleur humaine sont les principales exigences pour devenir famille d'accueil. Il faut ajouter bien sûr les repas et un lit mais pas nécessairement une chambre individuelle. Toutes les familles sont les bienvenues : aussi bien les familles monoparentales que les couples sans enfants peuvent accueillir. De plus, un engagement professionnel important n'est pas un obstacle à l'accueil. Le jeune participera à la vie quotidienne et il deviendra ainsi un membre de la famille. Il sera soutenu dans ses efforts par la famille d'accueil et par YFU.

Intéressé(e) ? Obtenez des informations complémentaires sur www.yfu.ch/accueil et contactez-nous sans engagement au 026 466 11 11 ou par mail à romandie@yfu.ch.

Youth For Understanding (YFU)

est une des plus grande organisation d'échange qui depuis plus de 50 ans, rend possible l'apprentissage interculturel pour les jeunes dans le but de favoriser la compréhension réciproque entre les cultures.
YFU Suisse compte aujourd'hui parmi plus de 50 comités nationaux YFU indépendants et vit grâce à l'enthousiasme et l'engagement d'environ 400 volontaires de toute la Suisse ayant eux-mêmes presque tous vécu une année à l'étranger.
YFU Suisse est subventionnée par la Confédération et a reçu le label de qualité de la fondation ZEWO. Elle est, en outre, membre fondateur d'Intermundo, l'association faîtière suisse des organisations d'échange à but non lucratif.

Pour plus d'informations, visitez notre site www.yfu.ch

« SPORT POUR TOUS » PREND L'AIR !

Pour bien entamer les vacances d'été, les Travailleurs Sociaux Hors Murs de la FASe proposent un projet d'animation intercommunal, un évènement festif basé sur le sport et la danse.

Ce projet se déroulera :

LE SAMEDI 7 JUILLET À BELLEVUE
au centre sportif de la Vigne Blanche

LE DIMANCHE 8 JUILLET À PREGNY-CHAMBÉSY
sur le terrain de sport derrière la mairie

Les jeunes de toute la région, mais également l'ensemble de la population sont invités à venir participer à ces deux journées dont le principe est simple : Bouger !

Au programme :
Tournois de sport dès 10h
Initiation à la danse dès 15h

Sur place, une buvette tenue par des jeunes servira boissons et petite restauration. Un grill sera à la disposition du public. De nombreuses animations pour les petits et grands sont prévues. La journée se terminera en musique avec un DJ pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre les Travailleurs Sociaux Hors Murs au
079 653 36 31 (Emile Nobs)
079 225 30 04 (Nicolas Glénat)

RIO+20, LA MATURITÉ D'UNE VISION DU MONDE

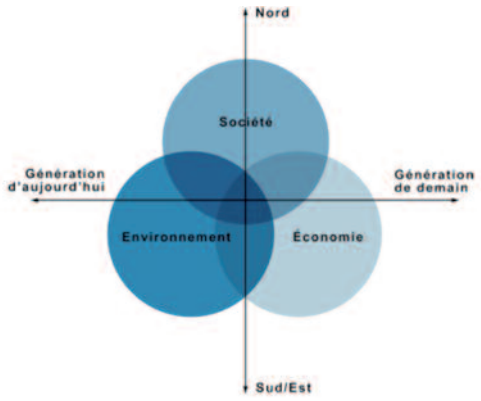

Quel bilan tirer, 20 ans après le sommet de la Terre à Rio qui a défini les bases du développement durable ? Les collectivités suisses ont pour la plupart intégré cette problématique dans leur politique, et le label Cité de l'énergie en fait partie. Mais les défis à relever sont encore gigantesques.

En 1992, les Cités de l'énergie en Suisse se comptaient sur les doigts d'une main et il n'était pas encore question d'Agendas 21 locaux puisque cette idée a été lancée cette année-là au Sommet de la Terre à Rio. Aujourd'hui, on recense 293 Cités de l'énergie et 224 communes présentant une démarche de développement durable. Ces deux listes, qui souvent se recoupent, démontrent que la problématique énergétique et la démarche de développement durable au niveau local ont germé et se sont développées en parallèle, et d'ailleurs plus en symbiose qu'en concurrence. Car dans bien des cas, le processus Cité de l'énergie a été lancé comme volet énergétique d'un Agenda 21 local, quand il n'a pas été même à l'origine de la démarche.

Derrière ces listes, cumulées sur deux décennies, il y a des centaines de projets et de personnes engagées, des milliers d'heures de travail, des millions de gens concernés et des dizaines de millions de kilowattheures d'énergie économisés (même si la consommation d'énergie finale a augmenté de 9% entre 1992 et 2010). Ces résultats sont peut-être peu spectaculaires à l'échelle globale et à l'occasion des 20 ans du Sommet de la Terre, on notera certainement que la situation environnementale, énergétique, économique et sociale s'est aggravée sur la planète. Et comme le signale le Rapport sur le développement durable 2012 de la Confédération, «la consommation des ressources non renouvelables ne permet pas de préserver les stocks disponibles pour les générations futures.» Mais il ne faudra pas oublier, à l'heure de ce bilan, les avancées concrètes que représentent les démarches de développement durable dans les collectivités. Et surtout le changement de mentalité que cela suppose : on n'a jamais autant parlé d'énergie qu'aujourd'hui.

A nouveau à Rio, du 20 au 22 juin, se tient la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, aussi intitulée Rio+20. Les thèmes prioritaires y seront le «cadre institutionnel du développement durable» et «l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté», mais l'énergie y sera également traitée sous les angles de l'accès, de l'efficacité et de la durabilité. En Suisse aussi, ces thèmes sont d'actualité, mais traités encore de manière sectorielle. Pour gagner en efficacité, l'implication de tous les acteurs de la société, notamment les milieux économiques, les collectivités publiques et les associations, est indispensable. Si on y parvient, ce sera la preuve de maturité de la vision du monde, rêvée il y a 20 ans.

Pour en savoir plus: www.rio20.ch
Source : www.citedelenergie.ch

DECHETTERIE DE LA TUILIERE

Comme nous vous l'avions déjà exposé précédemment, une mini-déchetterie est à votre disposition depuis la fin de l'année 2011 sur le site de la Tuilière, derrière la mairie. Elle est ouverte à tous les Bellevistes pour le tri du papier, du verre, de l'aluminium, du fer blanc, du PET et très prochainement des piles. La mairie vous encourage vivement à effectuer un tri sélectif systématique de vos déchets et à utiliser les infrastructures de proximité qu'elle met à votre disposition.

N'oubliez pas que pour ces mêmes déchets ainsi que beaucoup d'autres, l'espace cantonal de récupération des Châtats est à votre disposition sur le territoire communal, au chemin du même nom (horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 14h30 à 19h30, le samedi de 09h30 à 17h00, fermé le dimanche et les jours fériés). Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre site internet à l'adresse: www.mairie-bellevue.ch/fr/administrationcommunale/dechets/.

Nous profitons de la publication du présent « Votre Mairie vous informe » pour nous adresser plus directement aux habitants des numéros 331 à 341 de la route de Lausanne et leur rappeler que leurs ordures ménagères doivent désormais être placées dans les bennes prévues à cet effet sur le site de la Tuilière. Pour plus de précisions, les riverains sont priés de se référer à la fiche informative de la mairie placée dans leur allée.

QUOI DE NEUF SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ?

La rubrique « Histoire » a été abondamment fournie avec de précieuses informations qui ont fait l'Histoire de Bellevue. Photographies, témoignages et même vidéos agrémentent cette rubrique.

1880, barque au Port Saladin, Autrefois Genève.

Retrouvez par exemple :

- **Le tram passe à Bellevue**. Entre 1901 et 1925, le village de Bellevue est sur le tracé de la plus grande ligne de tram du canton qui allait de Versoix à Veyrier.
- Il y a exactement 20 ans, des élèves de l'école de Bellevue inauguraient **un avion de Swissair aux couleurs bellevistes** par leur baptême de l'air.
- **Louis de Funès tourne un film à Port Gitana**. En 1959, l'acteur, qui n'a pas encore revêtu le costume de Paul Juve ou Ludovic Cruchot, est de passage à Genève dans une course effrénée pour s'accaparer un héritage.
- **Les personnalités** connues hors de nos frontières communales dans leur domaine : politique, navigation, sport, etc.

Des articles sont en préparation mais malheureusement ils manquent parfois de documentation. N'hésitez pas à nous faire parvenir tout document (photos, vidéos, textes, témoignages, anecdotes, …) en lien avec l'Histoire locale, nous vous les rendrons après copie.

POPULATION

L'office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3'149 habitants à fin avril 2012.

Plate-forme des associations d'aînés de Genève

Le site internet a fait peau neuve, nous vous invitons à aller le visiter sous : http://www.plate-forme-aines.ch/agenda

LE PETIT MOT DU JARDINIER

L'été au jardin n'est pas de tout repos ! Entre les semis et les plantations, l'arrosage, le désherbage, la fertilisation, la lutte contre les maladies et les parasites, sans compter les diverses récoltes… le jardinier peut vite se sentir débordé!

Quelques astuces très simples permettent d'éviter les mille et une petites inquiétudes qui nous taraudent durant la belle saison. Regrouper les potées, prévenir les attaques de champignons, le jaunissement de la pelouse, l'arrivée des maladies, la colonisation des mauvaises herbes, la verse des fleurs à haute tige…

- Pensez à tailler les haies de façon à revenir à leur coupe de l'année précédente
- Disposez une bonne couche de copeaux au pied des arbres, afin de garder la fraicheur au sol.

Si vous avez quelques soucis avec les pucerons pensez à planter de la menthe, du thym, de l'absinthe, qui sont des plantes réputées pour les éloigner.

Rappelons-nous le petit coup de pouce de la lune :

Lune ascendante = période favorable aux semis, récoltes…
Lune descendante = période favorable aux plantations, tailles, boutures…

Bonne saison !